



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Brest et Dinan, le
N° 0-14811-2023/PREMAR_ATLANT/AEM/NP
N°

Le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas
préfet maritime de l'Atlantique

Le préfet des Côtes-d'Armor

à

destinataires *in fine*

OBJET : compte rendu du comité de pilotage conjoint des sites Natura 2000 CAP D'ERQUY-CAP FRÉHEL (ZSC FR5300011) et CAP D'ERQUY-CAP FRÉHEL (ZPS FR5310095).

ANNEXES : deux annexes.

Le comité de pilotage pour la validation du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Cap d'Erquy - Cap Fréhel » (ZSC - FR5300011) et « Cap d'Erquy - Cap Fréhel » (ZPS - FR5310095), auquel vous étiez conviés, s'est déroulé le 05 juin 2023 à la salle des fêtes de Plévenon.

Vous trouverez ci-joint son compte rendu accompagné de la liste des participants.

Nous vous informons que le diaporama présenté lors de ce comité de pilotage est mis à votre disposition à l'adresse suivante :

https://cap-erquy-cap-frehel.n2000.fr/sites/yeusecteurmarin.n2000.fr/files/documents/page/copil_n2000_cecf_diapo_05juin2023.pdf

Pour le préfet maritime de l'Atlantique
et par délégation

l'adjoint au préfet maritime
chargé de l'action de l'État en mer

Jean-Michel Chevalier

Pour le préfet des Côtes-d'Armor,

le sous-préfet de Dinan,

Bernard Musset

ANNEXE I

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE CONJOINT DES SITES NATURA 2000 « CAP D'ERQUY-CAP FRÉHEL » (ZSC FR5300011 ET ZPS FR5310095)

Vendredi 05 juin 2023 à 9h30 - Salle des fêtes de Plévenon

1. LISTE DES PARTICIPANTS

28 participants (CF. ANNEXE II)

2. ORDRE DU JOUR

- Introduction.
- Présentation et validation du DOCOB.
- Perspectives d'animation.
- Points divers.

3. INTRODUCTION

- Introduction et remerciements du sous-préfet de Dinan, Monsieur Bernard Musset, et de l'adjoint du préfet maritime chargé de l'Action de l'État en Mer, administrateur général des affaires maritimes, Monsieur Jean-Michel Chevalier.
- Tour de table rapide.
- Rappel de la co-présidence préfet maritime/préfet de département en raison du caractère mixte du site (marin et terrestre).

4. PRÉSENTATION DU DOCOB

NB : les diagnostics écologiques et socio-économiques ont déjà été validés en COPIL en décembre 2021. Les quatre tomes (dont les 3 premiers sont validés) sont accessibles à l'adresse suivante : <https://grandsite-capserquyfrehel.com/espace-pro/>

Ils sont complétés par deux annexes (annexe I : Atlas cartographique, annexe II : Fiches habitats et espèces).

Le travail de diagnostic a été conduit d'octobre 2019 à décembre 2021. Au-delà des six groupes de travail constitués, l'élaboration du diagnostic a nécessité des réunions avec des groupes locaux de chacune des thématiques abordées.

4.1. Cadre Général (tome 1)

Rappel du cadre général dans lequel s'inscrit le périmètre du site Natura 2000. Présentation du site Natura 2000, des acteurs impliqués, du cadre physique du site et des outils existants pour la gestion du patrimoine naturel local et enfin les outils de financement disponibles pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du DOCOB.

4.2. Enjeux écologiques (tome 2)

4.2.1. Pour les parties terrestres

Rappel des enjeux écologiques forts, très forts ou majeurs en milieu terrestre sur le site par grands groupes d'enjeux : landes littorales et falaises, prés salés, dunes, boisements, prairies de fauche pour les milieux ; chiroptères, oiseaux terrestres, Loutre d'Europe, Lucane Cerf-volant, Triton crêté et Oseille des rochers pour les espèces.

4.2.2. Pour les parties maritimes

Rappel des enjeux écologiques forts, très forts et majeurs en milieu marin sur le site : bancs de maërl, herbiers de zostères, récifs et faune dressée pour les habitats ; Grand dauphin, poissons amphihalins, beaucoup d'espèces d'oiseaux (dont le Guillemot de Troïl et le Pingouin torda) pour les espèces.

4.3. Enjeux socio-économiques (tome 3)

Il existe une multitude d'activités socio-économiques sur le site, se déroulant sur le milieu marin et le milieu terrestre, et pouvant être regroupées en quatre catégories :

- les activités agricoles et halieutiques ;
- les activités de gestion et d'aménagement du territoire ;
- les activités récréatives et sportives terrestres ;
- les activités récréatives et sportives marines.

Pour chaque activité, une fiche détaillée a été corédigée avec les contributions des acteurs locaux. Le diagnostic socio-économique des activités de pêche professionnelle a été réalisé par le CRPMEM Bretagne, en lien avec le CDPMEM 22.

4.4. Stratégie de gestion (tome 4)

4.4.1. Les objectifs

La stratégie de gestion s'appuie sur des objectifs à long terme (= finalités de gestion) et des objectifs opérationnels.

La formulation des objectifs à long terme dépend de l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Lorsque l'état de conservation est favorable, l'objectif à long terme est le maintien du bon état de conservation de l'habitat ou de l'espèce.

Lorsque l'état de conservation est défavorable, l'objectif à long terme est la restauration puis le maintien du bon état de conservation de l'habitat ou l'espèce.

La formulation de l'objectif à long terme est rappelée pour chacun des enjeux écologiques dans le volume IV du DOCOB.

Les objectifs opérationnels définissent une stratégie de gestion permettant d'atteindre les objectifs à long terme.

La définition des objectifs opérationnels s'est appuyée sur un bilan des actions déjà conduites (travail réalisé lors du diagnostic socio-économique) et un inventaire des principales pressions et facteurs pouvant impacter l'état de conservation des habitats et des espèces à protéger.

4.4.2. Les fiches mesures

Les pistes de mesures de gestion ont été discutées au regard de cet inventaire puis rédigées et affinées au cours des différents échanges avec les acteurs. Au final, ce sont 45 fiches mesures qui sont proposées :

- 13 sur le volet marin (MER) ;
- 10 sur l'interface terre/mer (TM) ;
- 13 sur le volet terrestre (TER) ;
- 6 sur la communication et la sensibilisation (CS) ;
- 3 sur la coordination/gouvernance (GOUV).

Une présentation synthétique des fiches-mesures par grandes catégories d'enjeux a été proposée (cf diaporama).

4.4.3. Les actions contractuelles

Au-delà des fiches mesures, la mise en œuvre du DOCOB s'appuie sur les outils contractuels Natura 2000 ; d'une part la charte Natura 2000, d'autre part les contrats Natura 2000 (cf. exemples de contrats p 27 à 29 du volume 4 « stratégie de gestion », <https://grandsite-capserquyfrehel.com/download/docob-volume-4-strategie-de-gestion/>).

4.4.4. L'évaluation de la stratégie de gestion

L'évaluation de la stratégie de gestion se fera via le renseignement des indicateurs rappelés dans les tableaux d'arborescence (synthèse de la stratégie de gestion) figurant en annexe du volume 4. Il est prévu trois catégories d'indicateurs : indicateurs d'état de conservation, indicateurs d'atteinte des objectifs opérationnels, indicateurs de réalisation des mesures.

4.4.5. Analyse des risques pêche

Olivier Abellard (OFB) rappelle que cette démarche se traduit par un diagnostic socio-économique de la filière, une analyse croisée des interactions surfaciques entre activités de pêche professionnelle et habitats naturels, analyse affinée des incidences, la recherche de mesures pour limiter ou supprimer les incidences négatives identifiées. Ce travail est réalisé avec un financement FEAMP et conduit conjointement par le CRPMEM Bretagne (porteur du programme HARPEGE III) et l'OFB.

Nolwenn Hamon (CRPMEM Bretagne) indique que le travail d'élaboration des mesures n'est pas complètement abouti. Il est convenu que les résultats de l'ARP seront intégrés ultérieurement au DOCOB (pratique courante lorsque les calendriers ne correspondent pas). Le CRPMEM qui a annoncé la clôture du programme HARPEGE III courant juin 2023 a également exprimé le souhait de reprendre les groupes de travail dès que possible (*a priori* courant septembre 2023) afin de finaliser le travail engagé.

5. VALIDATION DU DOCOB

Le sous-préfet Bernard Musset précise que le port de Saint-Cast le Guildo est dans la démarche de port propre.

Monsieur le maire de Plévenon précise que la mairie est en lien avec la DDTM et étudie les possibilités réglementaires en cours, sur Port Nieux et Port Saint-Géran, pour être responsable de la gérance des ports et des zones portuaires.

Pierre Misko (PREMAR ATL) propose d'encourager à ne pas caréner les bateaux qui sortent à la journée. Cela permet de diminuer le carénage sauvage. Cette piste est reprise dans les fiches bonnes pratiques PREMAR.

Le sous-préfet Bernard Musset demande d'ajouter à la fiche TM8 les fusées de détresses. Des incendies sont causés par les fusées de détresses dans les incinérateurs car la filière de recyclage est peu connue. Olivier Abellard répond que cette problématique n'avait pas été identifiée.

Il est demandé des précisions sur les équipements qui seront installés sur les éoliennes du parc de la baie de Saint-Brieuc. Olivier Abellard précise que ce sont des mesures d'accompagnement prévues dans l'arrêté d'autorisation du projet. Ces mesures consistent à installer des systèmes radar (détection de l'arrivée des espèces) et des systèmes d'effarouchement sur trois mats d'éolienne. Le dispositif d'effarouchement est expérimental.

L'adjoint du préfet maritime Jean-Michel Chevalier remercie les différents intervenants pour la présentation. Il incite toutes les personnes présentes à s'approprier les différentes mesures.

Le sous-préfet Bernard Musset félicite les participants pour le travail produit et interroge les élus sur la stratégie proposée pour le DOCOB.

Monsieur le maire de Plurien, Jean-Pierre Omnes, précise que les communautés de commune sont déjà engagées notamment dans le cadre des SAGEs et les contrats de travaux dans les bassins versants.

Monsieur le maire de Plévenon, Hervé Van Praag, indique que la commune est déjà investie dans la démarche Natura2000, la commune étant propriétaire de 400 ha de landes. Il aborde avec Monsieur le maire de Plurien et Madame la maire de Fréhel la problématique de la pollution de l'eau provenant des assainissements non collectifs (ANC) vétustes. Ils expliquent que des contrôles vont être mis en place mais déplorent le manque d'aides de l'Etat pour les mises aux normes.

Monsieur le maire de Plurien précise qu'en tant que Président de la Commission Locale de l'Eau que des financements sont encore possibles. Sur Lamballe Terre & Mer, il y a 172 installations d'assainissements non collectifs.

Madame la maire de Fréhel, Michèle Moisan, estime que les notaires ne sont pas assez rigoureux sur le respect des normes relatives à l'assainissement lors des transactions immobilières. Elle précise que les contraintes financières ne sont absolument pas dissuasives.

Le sous-préfet Bernard Musset explique qu'il faut avancer sur la Police de l'Environnement et précise qu'il a été proposé la création d'une brigade de gendarmerie de l'environnement pour le département des Côtes-d'Armor.

Monsieur le premier adjoint de la mairie d'Erquy, Philippe Monnier, précise qu'il y a beaucoup de sujets et qu'il va falloir s'approprier le document. Il précise que, sur les plages d'Erquy, le non ramassage des laines de mer est parfois mal accueilli mais accompagné par le Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel.

Jean Luc Barbo, vice-président de Lamballe Terre & Mer constate que les actions proposées pour ce DOCOB croisent d'autres politiques publiques en œuvre sur le territoire. Les mesures du DOCOB ne sont pas des surprises. Il y a plein de sujets à aborder aujourd'hui, comme les micro-plastiques.

Aucune opposition à la validation du DOCOB n'a été exprimée. Le DOCOB est donc validé à l'unanimité.

L'adjoint du préfet maritime Jean-Michel Chevalier rappelle qu'un arrêté inter-préfectoral viendra prochainement approuver juridiquement le DOCOB. L'ARP Habitats va se poursuivre, les résultats seront intégrés ultérieurement.

6. PERSPECTIVES D'ANIMATION

Les modalités de la mise en œuvre sont présentées par Pierre-Jean Berthelot de la DREAL Bretagne. Il rappelle que la structure animatrice ne fait pas les études d'incidence sur Natura 2000, mais accompagne techniquement les services de l'Etat, chargés de les instruire.

Concernant les missions de l'animateur et notamment la recherche de fonds pour financer les actions, la DREAL souligne que l'Agence Bretonne de la Biodiversité diffuse des informations sur les financements disponibles (<https://biodiversite.bzh>). La DREAL reste en appui. Monsieur le sous-préfet souhaite que ces financements soient lisibles pour les élus.

Monsieur Bernard Musset, sous-préfet de Dinan demande si (en dehors des opérateurs actuels) d'autres collectivités sont candidates pour assurer l'animation du DOCOB du site Cap d'Erquy - Cap Fréhel.

Constatant l'absence d'autres candidatures et la volonté du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel (par la voix de sa directrice) de poursuivre le travail d'animation, le sous-préfet de Dinan propose la reconduction de Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel pour le terrestre. L'adjoint du préfet maritime Jean-Michel Chevalier indique que l'Office Français de la Biodiversité est proposé pour le volet marin du DOCOB.

La proposition de confier la co-animation du DOCOB « Cap d'Erquy - Cap Fréhel » au Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel et à l'Office Français de la Biodiversité est validée.

7. MOBILISATION DES ELUS (Paul Sauboua, OFB)

Paul Sauboua (OFB) rappelle le constat (général) de la nécessité d'impliquer les élus pour faciliter la mise en œuvre des mesures dans le cadre des plans d'actions liés au dispositif Natura 2000 (idée de faire parrainer des mesures par des élus).

La proposition est que l'élu apporte son appui à l'équipe de co-animation du DOCOB. L'élu devient porte-parole et facilite le portage politique des mesures qu'il aura choisies. L'élu devient facilitant sur des choses décidées. Il peut par exemple relayer la mesure auprès des élus des communes voisines.

Une prochaine réunion de travail sera consacrée à ce parrainage par les élus. Les élus et chargés de missions des collectivités intéressés par cette initiative pourront d'ici-là prendre contact avec les co-animateurs du site.

Plus d'informations : document MARHA « le rôle clé des élus dans la mise en œuvre de Natura 2000 en mer ».

Le maire de Plévenon explique la faible implication des élus de sa commune pour la gestion quotidienne mais évoque son intérêt pour la proposition. Il indique qu'il évoquera le sujet en conseil municipal.

La commune d'Erquy est également intéressée. Le mandat du maire comprend une partie écologique. Il indique la nécessité de s'approprier le DOCOB.

Jean Luc Barbo (LT&M) précise que l'atlas de la biodiversité inter-communale a démarré et a été étendu à toutes les communes de l'agglomération. Il indique la chance d'avoir 3 structures d'éducation à l'environnement, dont le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel, sur le territoire. Il précise que si des élus s'engagent dans le parrainage, des élus de l'agglomération seront partenaires.

L'adjoint du préfet maritime Jean-Michel Chevalier se réjouit de ces prises de position (que l'on ne constate pas sur tous les sites). Il encourage les acteurs locaux à garder la dynamique constatée.

8. CLÔTURE

Remerciements du sous-préfet de Dinan et de l'adjoint du préfet maritime.

L'adjoint du préfet maritime Jean-Michel Chevalier clôt la séance. Il rappelle que le préfet maritime sera attentif à la qualité des échanges dans la poursuite de l'ARP. La séance est close par le sous-préfet de Dinan et l'adjoint du préfet maritime.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique
et par délégation

l'adjoint au préfet maritime
chargé de l'action de l'État en mer

Jean-Michel Chevalier

Pour le préfet des Côtes-d'Armor,

le sous-préfet de Dinan,

Bernard Musset

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS AU COPIL

Présents

<u>Organisme</u>	<u>Nom du représentant</u>
Préfecture maritime de l'Atlantique - adjoint du préfet maritime	Jean-Michel Chevalier
Préfecture maritime de l'Atlantique	Pierre Misko
Sous-préfecture de Dinan - sous-préfet	Bernard Musset
Maire de Plévenon	Hervé Van Praag
Maire de Fréhel	Michele Moisan
Maire de Plurien	Jean-Pierre Omnes
1 ^{er} Adjoint d'Erquy	Philippe Monnier
Sémaphore de Saint-Quay	David Jouffe
Ifremer Dinard	Claire Rollet
Vivarmor Nature	Nolwenn Solsona
Al Lark	Gael Gauthier
Conseil départemental des Côtes-d'Armor	Estelle Porcher
Fédération Départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor	Marine Jolibert
Office National des Forêts	Didier Sabbadin
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne	Nolwenn Hamon
Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes-d'Armor	Servane le Calvez
DDTM22	Magali Leclercq
DML22	François-Régis Bertaud du Chazaud
DREAL Bretagne	Michel Ledard
DREAL Bretagne	Pierre-Jean Berthelot
Lamballe Terre & Mer	Jean-Luc Barbo
OFB	Olivier Abellard
OFB	Sven Mellaza
OFB	Paul Sauboua
OFB	Elodie Lecointe
Syndicat mixte du Grand site Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Marie-Laure Cayatte
Syndicat mixte du Grand site Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Philippe Quéré
Syndicat mixte du Grand site Cap d'Erquy - Cap Fréhel	Aurélien Pierre

